

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU  
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1404)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 310

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,  
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,  
Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,  
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,  
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Vannier,  
M. Walter, Mme Maximi et M. Tavel

-----

**ARTICLE 6**

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* Le II est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« L'exonération de toutes les cotisations sociales d'origine légale ou conventionnelle à la charge de l'employeur bénéficie seulement aux entreprises de moins de 5000 salariés au sens de l'article L. 2311-2 du code du travail. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, nous proposons de limiter les bénéficiaires des exonérations de cotisations patronales de la prime Macron aux entreprises de moins de 5000 salariés. Les grandes entreprises sont les véritables assistées de ce pays. Baisse de l'impôt sur les bénéfices de 33,3 à 25 %, baisse des impôts de production dont 26 % du gain a été captée par quelques grands groupes, PGE, les grands groupes sont choyés par le pouvoir. Avec réussite : Le CAC 40 a

engrangé un record historique en 2021 (130 milliards d'euros de bénéfices), symbolisée par la réussite insolente de quelques profiteurs de crise : 14 milliards d'euros de profits pour Total, 16 milliards pour CMA-CGM. Pendant ce temps, les PME tentent tant bien que mal de traverser les crises.

Nous proposons donc de ne pas accorder d'exonérations de cotisations patronales aux grandes entreprises au titre de la prime de partage de la valeur.